



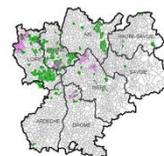
# LETTRÉ D'INFO « OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE »



FRAPNA Loire - 11 rue René Cassin - 42100 Saint-Etienne  
Guillaume Bouchut - guillaume.bouchut@frapna.org - 04 77 49 57 34  
N° 2 – 2<sup>e</sup> semestre 2015

## Chiffres-clés au 31 décembre 2015

278 communes, 6 communautés de communes, 1 conseil départemental et 1 parc naturel régional sont adhérents à la charte régionale « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». [Accéder à la carte dynamique des collectivités signataires.](#)



## RÉGLEMENTATION

### Interdiction des pesticides dans les espaces verts et les voiries dès 2017

La loi relative à la transition énergétique a été votée et promulguée au journal officiel le 18 août 2015. Elle interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires\* pour l'entretien des espaces verts, des voiries, des forêts et des promenades accessibles ou ouvertes au public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les usagers non professionnels (jardiniers amateurs), quant à eux, ne pourront plus utiliser et détenir des produits phytosanitaires\* à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. [Lire.](#)

\* Sauf exceptions



## APPUI FINANCIER AUX COLLECTIVITÉS

### Les agences de l'eau renforcent leurs aides

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse finance à 80 % la mise en place de plan de gestion alternatif à l'usage de pesticides, les actions de communication et de sensibilisation, ainsi que l'investissement en techniques et matériels alternatifs à l'usage de pesticides. Le montant des opérations doit être supérieur à 3000 € TTC. [Information générale](#) et [formulaire administratif](#).

L'agence de l'eau Loire Bretagne subventionne à 60 % la mise en place de plan de désherbage et/ou de gestion différenciée ainsi que les actions de communication et sensibilisation. L'achat de matériel et d'équipement spécifiquement dédiés à la substitution au désherbage chimique peut bénéficier de subvention à hauteur de 60 % si l'acquisition est collective et 40 % si elle est individuelle. [Communiqué de presse](#) et [formulaire administratif](#).

## CHARTÉ RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

### Le site internet [www.frapna-zeropesticide.fr](http://www.frapna-zeropesticide.fr) se modernise

Le site internet de la FRAPNA dédié à la problématique des produits phytosanitaires et aux alternatives change de look et s'enrichit. Retrouvez toutes les infos sur les enjeux liés aux pesticides, les infos sur la charte « Objectif zéro pesticide » et la charte « Cultivons le naturel », ainsi qu'un espace dédié aux alternatives aux pesticides dans le potager. [Consulter le site.](#)

Téléchargez également notre nouveau guide « Mon potager sans pesticide » conçu sous forme de fiches conseils pour un jardinage sans pesticide. [Télécharger le guide.](#)



La charte régionale « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » est animée par la FRAPNA dans les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Haute-Savoie et de la Loire. Dans les autres départements de Rhône-Alpes, c'est la FREDON qui assure l'animation. Cette démarche est portée localement par les structures volontaires (Syndicats de rivières, Communautés de communes....).

## ACTU SUR LES TERRITOIRES ANIMÉS PAR LA FRAPNA

### Ain

16 décembre 2015 : Signature de la charte par les communes de Nurieux-Volognat, Port et Saint-Martin-du-Fresnes dans le cadre du contrat de rivières Lange-Oignin.

### Ardèche

1<sup>er</sup> décembre 2015 : Signature de la commune des Vans.



Signature des Vans  
(© E. Thélemaque/FRAPNA)



Signatures de Saint-Romain-le-Puy (en haut) et de trois communes du contrat de rivières Lange-Oignin (en bas) (© G. Bouchut/FRAPNA)

### Haute-Savoie

3 octobre 2015 : Signature de la commune d'Ambilly.

7 décembre 2015 : Signature de cinq communes du contrat de rivière du Sud-Ouest Lémanique (Ballaison, Excenevex, Loisin, Nernier et Veigy Foncenex).

### Loire

3 juillet 2015 : Signature de la charte par la commune de Charlieu, en présence des élèves de la classe de CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) de l'école élémentaire publique et de l'Association Roannaise de Protection de la Nature.

9 juillet 2015 : Signature de Saint-Denis-de-Cabanne aux côtés de la FRAPNA et du SYMISOA.

25 novembre 2015 : Signature de Saint-Romain-le-Puy, en présence du conseil municipal des jeunes.

## ACTUS SUR LES TERRITOIRES ANIMÉS PAR LA FREDON

### Isère

2 octobre 2015 : Signature de la charte par la commune de Virieu-sur-Bourbre.

28 octobre 2015 : Signatures de la communauté de communes Les Vallons-de-la-Tour et des communes de Cessieu, Rochetoirin, Dolomieu, La Chapelle-de-la-Tour, Saint-Didier-de-la-Tour, Le Passage, la Tour-du-Pin et Faverges-de-la-Tour.

### Rhône

6 juillet 2015 : Signature de la charte par la commune de Soucieu-en-Jarrest dans le cadre du contrat de rivière du Garon.

4 septembre 2015 : Signature de la charte par la commune de Caluire et Cuire.

12 septembre 2015 : Signature de Saint-Just-d'Avray.

### Savoie

29 octobre 2015 : Signature de Saint-Pierre-d'Albigny en collaboration avec la communauté de communes Cœur de Savoie.

